

## Compte-rendu de la réunion Conseil Municipal du 14 janvier 2020

**PRESENTS** : MM. CUTELLE M , CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CHAILLOU P, GERMAIN C, RAFFAULT M, TREYVAUD S, CURTENAZ M, BACHMANN F, BAJOT F, PUTELAT O.

**EXCUSES** : PUTELAT N, CRETIN L, PERONCINI J

Convocations du 07.01.2020

**Ouverture de la séance** : 19h00

**Secrétaire de séance** : C. GERMAIN

**Auxiliaire** : MOREL Charlotte (agent)

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU** : le compte rendu du 14 octobre 2019 n'appelant aucunes observations est adopté à l'unanimité des membres présents.

### DELIBERATIONS CONCERNANT LE CHOIX DES REPRESENTANTS DU NOUVEAU SYNDICAT DES EAUX DE BELLEFONTAINE SEMINE DEL01012020

Suite à la fusion des syndicats des eaux du 01/01/2020 il convient de renouveler les représentants pour la commune d'Éloise soit 2 titulaires et 2 suppléants.

Après vote sont nommés :

M. CURTENAZ et C. GERMAIN – membres titulaires

M. RAFFAULT et F. BAJOT – membres suppléants

### DECISIONS BUDGETAIRES

- **DEL02012020** Mme le Maire est autorisée à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 afin de permettre de payer des factures d'investissement.

### AFFAIRES FONCIERES

- **DEL04012020** M. ROLAND Emery est d'accord pour payer les frais d'actes pour récupérer les 40 m<sup>2</sup> de terrain touchant sa parcelle A 828 située à côté de l'église. Le conseil donne avis favorable à cette cession.
- **DEL05012020** Afin de procéder aux régularisations de voirie il convient d'annuler les formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits pour l'ensemble des terrains acquis. Le conseil donne son accord considérant la nécessité d'alléger les frais afin d'assurer à la commune l'aboutissement de ses acquisitions

## ACCORD-CADRE AVEC LE SYANE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Le conseil ne souhaite pas s'engager avec le SYANE pour la fourniture d'électricité.

## INFORMATIONS /QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

Est informé :

- De l'accord de l'ATMB pour la remise en état du ruisseau d'Essertoux ;
- Des difficultés rencontrées avec les enfants au moment de la cantine. Le permis à point a été remis en place depuis la rentrée de janvier. A priori une amélioration est ressentie.
- De la boîte aux lettres rue du Fay qui est inutilisable. La poste veut supprimer celle-ci. Le conseil s'oppose à cette suppression.
- Du déplacement de l'abri bus situé route du Terroir sur la parcelle d'Eric BLANC. Mme HERITIER donne son accord pour que celui-ci soit implanté sur une partie de sa parcelle déjà utilisé pour le local poubelle et qui a vocation à être intégrée au domaine public.
- Des manifestations à venir : 04/04 CARNAVAL – 21/06 VIDE GRENIER – 27/06 KERMESSE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 21h00.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



LE MAIRE,

CUTELLE Marthe

